

L'honorable Consiglio Di Nino: Puis-je poser une question au sénateur?

Le sénateur Neiman: Certainement, sénateur.

Le sénateur Di Nino: Si l'on prolonge le délai, faudra-t-il également un budget supplémentaire?

Le sénateur Neiman: Oui, il le faudra. Nous soumettrons un budget supplémentaire au comité de la régie interne, des budgets et de l'administration. Ce ne sera pas grand-chose, par rapport à ce que l'on demande habituellement.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

[Français]

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, je voudrais prendre la parole sur la motion.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, la permission est-elle accordée?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Corbin: Honorables sénateurs, je prends la parole sur la question de la prolongation du délai. Il est évident que ce comité du Sénat qui étudie la question de l'euthanasie et du suicide assisté et, même si cela ne figure pas dans l'ordre de renvoi, la question des soins palliatifs, fait un travail de pionnier. Aucun comité parlementaire à ce jour, à la Chambre des communes comme au Sénat, ne s'est penché sur cette question qui préoccupe beaucoup l'opinion publique.

Évidemment, le comité est saisi de l'ordre de renvoi depuis le mois de février de cette année, si je ne me trompe, et il a travaillé avec beaucoup de constance à l'examen de ces questions et de toutes les considérations et paramètres qui l'entourent.

Je ne serais pas outre mesure scandalisé si la présidente du comité revenait au Sénat en février ou en mars prochains et demandait une autre prolongation.

Comme je l'ai dit il y a un instant, nous faisons oeuvre de pionnier dans ce domaine. Ce sont des questions de vie et de mort évidemment, mais ce sont des questions fondamentales qui vont au coeur même de nos valeurs sociétales, qui vont au coeur même du type de pays que l'on veut, qui touchent aux rapports que l'on a les uns envers les autres en tant qu'individus et que l'individu a vis-à-vis de la société et le respect que la société doit accorder à l'individu, à la vie même.

Il est évident que je vais appuyer la proposition du sénateur Neiman, la présidente du comité. Je ne voudrais pas que le comité soit outre mesure pressé pour faire ce travail. Je ne voudrais pas que l'on nous impose des délais parce que la question est trop importante pour être escamotée. Il faut que le comité et ses membres aient vraiment la chance d'étudier tous les aspects et toutes les répercussions de cette question.

Nous n'avons certes pas l'expertise pour nous lancer dans certains domaines au comité, nous l'admettons avec beaucoup d'humilité, à l'exception peut-être des sénateurs Keon et

Desmarais qui sont tous les deux médecins et qui suivent nos travaux avec beaucoup d'assiduité. Le sénateur Desmarais n'est pas un membre officiel du comité et pourtant, il s'est donné comme mandat de suivre de très près la discussion qui se déroule au sein de ce comité autour de ces sujets.

Nous n'avons aucune expertise particulière dans le domaine de la recherche pharmaceutique, par exemple, où l'on pourrait développer peut-être des substances qui amoindrieraient la douleur et la souffrance humaines, surtout au dernier moment de la vie où, paraît-il, c'est parfois insupportable.

Il y a également le domaine de la jurisprudence, je crois. Le sénateur Beaudoin, évidemment, en sait beaucoup plus que moi dans ce domaine parce qu'il est lui-même un éminent juriste. Donc, il y a des secteurs qui vont demander une recherche approfondie et, de toute évidence, notre comité voudra faire des recommandations dans ce sens.

Je crois que le comité devrait, sans pour autant abuser du temps et des ressources que lui accorde le Sénat, se sentir tout à fait à l'aise de poursuivre son étude au-delà du délai qui est demandé, si cela devenait nécessaire.

En d'autres mots, ce que je dis, c'est que j'émetts un préavis que s'il fallait revenir une deuxième fois pour demander une nouvelle extension, je ne voudrais pas que personne se demande ce qui se passe dans ce comité. Est-ce qu'ils n'ont pas eu assez de temps pour faire leur travail et pour bien le faire?

Ce n'est pas une question de temps, ce n'est pas une question financière que l'on étudie ici. Ce n'est pas une question environnementale, quoique l'étude des questions environnementales nécessite beaucoup de temps et de ressources. Mais cette question de l'euthanasie, du suicide assisté et des soins palliatifs est tellement fondamentale. Elle touche au domaine de la morale, de l'éthique, du droit et d'autres secteurs que je ne nommerai pas. Il faudrait que le comité ait toute la liberté possible pour se sentir à l'aise et présenter le meilleur rapport possible dans les circonstances.

Il n'y a aucun doute que ce rapport va avoir un impact très sérieux sur l'opinion publique qui, actuellement, est plutôt portée à la confusion par toutes sortes de jugements de nos cours de justice, par des incidents franchement regrettables et tout à fait tragiques. Le rôle que nous avons voulu assumer dans l'étude de cette question, c'est d'apporter la lumière sur les différentes notions qu'on peut avoir de l'euthanasie, du suicide assisté et des soins palliatifs.

C'est pour cette raison que, tout en appuyant la motion du sénateur Neiman, j'exhorte les autorités en place, qui parfois font des pressions sur les comités pour qu'ils se dépêchent de compléter leurs études et de présenter un rapport au Sénat, à mettre la pédale douce pour cette fois.

Il est fort possible qu'on réussisse à compléter notre enquête et à rédiger notre rapport avant le 15 mars. Cela est fort possible et cela serait souhaitable. Ce n'est pas un sujet dans lequel on aime se voir plongé de façon indéfinie, croyez-moi! On a assez de nos problèmes vitaux de la vie quotidienne sans rester accaparés par ce sujet de la mort et de l'acte de mourir pendant des semaines et des mois. J'ai bien hâte d'en sortir. Mes fins dernières arriveront à leur jour, j'en aurai assez à ce moment-là.